



## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 DECEMBRE 2023

Assemblée générale réalisée à la paroisse de Malagnou, 3 ch. Rieu, 1208 Genève

Participants :

Le comité  
Les membres actifs de l'AGP,  
La cheffe de Groupe  
Les chefs d'unités,  
Les adjoints,

Invités :

**Ordre du jour :**

1. Accueil et liste des présences
2. Ouverture de l'Assemblée générale, approbation de l'ordre du jour
3. Modification statutaire
4. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale
5. Rapport d'activité de la cheffe de groupe 2022-2023
6. Rapport du comité sur l'activité de l'association pendant l'exercice écoulé
7. Rapports du trésorier et de l'organe de contrôle des comptes
8. Fixation des cotisations
9. Adoption du budget
10. Approbation des rapports et comptes
11. Propositions individuelles
12. Élections des membres du comité et du/des vérificateur(s) aux comptes
13. Prise de parole de la personne élue à la présidence
14. Divers

**1. Accueil et liste de présences**

Présents : 19                      Liste signée des présences (personnes)

Excusés :                              personnes

Procurations : 16                      personnes

Total des votes :      35      voix                      Majorité à 19. voies

## 2. Ouverture de l'Assemblée générale, approbation de l'ordre du jour

Chères Percevaliennes,  
Chers Percevaliens,

C'est avec grand plaisir que nous ouvrons l'assemblée générale 2023, nous vous souhaitons la bienvenue.

Avant toute chose, nous sommes très heureux de pouvoir réaliser cette assemblée, une fois de plus, dans les locaux de la Paroisse de Malagnou. Nous remercions le conseil paroissial de l'Eglise Protestante et le responsable technique pour la mise à disposition de cette salle.

Pour le bon déroulement de la réunion, nous vous informons que le secrétaire, le trésorier et le président en fonction ont émis le souhait de ne pas poursuivre leur engagement au sein du comité, en quittant leur fonction avec effet immédiat. Leur décision a été communiquée par courriel en date du 4 décembre. Le comité est ainsi composé pour cette assemblée générale de Julien de Planta et Vittorio Foglia qui animeront la présente assemblée.

De plus, dans le but de simplifier cette assemblée, nous vous invitons à vous prononcer sur le retrait des propositions individuelles des démissionnaires, ceux-ci ne pouvant défendre leurs idées en présentiel.

Cette proposition est soumise au vote de l'assemblée.

**(33 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention).**

Les propositions, TJCJ/CT1 et TJCJ/CT2 sont retirées de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est soumis au vote de l'assemblée.

**(33 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention).**

## 3. Modification statutaire

Proposition de modification de l'art. 25 des statuts

### *Article 25*

Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale. Il comporte au minimum un président, un secrétaire et un trésorier, mais autant de membres que les affaires de l'association l'exigent et que le décide l'assemblée générale.

La durée du mandat est de un an, renouvelable indéfiniment. Le comité est réélu lors de chaque assemblée générale ordinaire.

Il se réunit autant de fois que les affaires de l'association l'exigent.

### Version proposée

Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale. Il comporte au minimum un président, un secrétaire, un trésorier **et la personne responsable du Groupe**, mais autant de membres que les affaires de l'association l'exigent et que le décide l'assemblée générale.

La durée du mandat est d'un an, renouvelable indéfiniment. Le comité est réélu lors de chaque assemblée générale ordinaire.

Il se réunit autant de fois que les affaires de l'association l'exigent.

**Le Chef, la Cheffe de groupe organise la communication entre le Groupe et l'AGP.**

#### Arguments:

Actuellement la cheffe du groupe Perceval n'est pas membre du comité alors qu'elle représente toutes les unités du Groupe Perceval.

Il est loisible de penser que la personne responsable du Groupe doit être impliquée dans toutes les décisions concernant l'AGP. Partant, cela permettrait une meilleure gestion globale, notamment pour la logistique des événements ou Assemblées générales.

**(34 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).**

#### **4. Approbation du procès-verbal du PV AG 2022**

Le comité soumet au vote le procès verbal de l'assemblée générale 2022. Il rappelle également aux membres que ce dernier est disponible sur le site internet de l'AGP.

**(30 voix pour, 0 voix contre, 4 abstention)**

#### **5. Rapport d'activité de la cheffe de groupe 2022-2023**

Durant l'année 2023, un camp de groupe a eu lieu; il n'avait plus été organisé depuis 2014. Des activités de groupe ont été organisées avec Meute, Troupe et Section; cela a permis aux louveteaux de se préparer et de connaître leurs futurs chefs.

Pendant cette année se sont également déroulées de bonnes actions, comme avec l'association proticino et aussi des activités avec d'autres groupes.

La section peut désormais bénéficier d'un nouveau local pour ses activités.

Intervention de Bastien Rothlisberger : qu'en est-il du futur des différentes maîtrises ? Y a-t-il assez de chefs ?

Réponse de Marine Combe : il y a plusieurs années il y a eu un manque d'effectif à la meute, ce qui a créé un trou de génération qui est arrivé récemment au niveau des chefs mais ce trou est en train d'être comblé. La cheffe du groupe est confiante sur le futur du groupe Perceval, qui comprend

actuellement une soixantaine de participants, 65 enfants sur liste d'attente à la meute et un peu moins de 15 chefs.

## 6. Rapport du comité sur l'activité de l'association pendant l'exercice écoulé

Chers amis, chers membres,

L'association Groupe Perceval termine une année forte en émotions pour sa cinquième année d'existence. Si la fin de cette année se termine avec la démission d'une partie du comité et quelques dysfonctionnements notables durant l'année, ce constat ne doit cependant pas ternir le bilan d'une année productive à plusieurs égards. En effet, le comité se réjouit d'avoir pu finaliser plusieurs projets durant cette année 2023.

Premièrement, concernant la collaboration du Groupe Perceval avec l'Eglise Protestante Genevoise, propriétaire du Temple de Malagnou. Depuis 1970, le Groupe Perceval jouit de l'utilisation de plusieurs locaux dans la paroisse à titre gratuit. Des milliers d'enfants sont passés par ses locaux, entre les séances, les réunions parentes, les préparatifs de camps et aujourd'hui les assemblées générales de l'AGP. L'identité de Perceval est intimement liée à ce lieu si spécial, dans lequel nous avons tous, ou presque, des souvenirs. Depuis une dizaine d'années, le Groupe entretient une très bonne relation avec le conseil paroissial ainsi qu'avec le responsable technique de la paroisse ce qui a permis au Groupe de bénéficier en 2015 d'un passe d'accès au Temple, ce qui n'était pas possible auparavant.

Cette année, grâce à la bonne entente entre le Groupe et le conseil de paroisse, ce dernier a décidé d'octroyer un local supplémentaire au Groupe Perceval afin de pouvoir stocker son matériel qui était jusqu'à présent cantonné dans la grange de l'ancien chef de Groupe à Puplinge.

Le Groupe Perceval ne pouvant pas contracter directement, ne possédant pas de forme juridique, c'est l'AGP qui a conclu avec le conseil de paroisse un accord pour l'utilisation des locaux à titre gratuit. Ce contrat démontre au moins deux choses, l'importance du lien de confiance qui existe entre Perceval et l'Eglise Protestante Genevoise ainsi que l'utilité de notre association qui dans ce cas d'espèce remplit totalement son rôle de soutien en offrant un statut juridique pour le Groupe.

Le comité de l'AGP s'est également penché sur la souscription d'une assurance responsabilité civile pour les activités du Groupe. Après plusieurs discussions et grâce à la pugnacité du comité, nous avons relevé plusieurs problématiques sur les assurances RC notamment au sein de l'association du scoutisme genevois. D'une part, les groupes de l'ASG ne sont pas correctement assurés du fait que la couverture ne s'étend pas à toutes les activités des groupes notamment sur leurs locaux et d'autre part, le montant de la couverture globale est trop faible pour les 17 groupes et les quelques 2'000 personnes que contient l'ASG. Partant, nous avons choisi une assurance qui correspond à nos besoins et aux activités notamment des actifs. Aussi, nous avons contribué à aider l'ASG en pointant une problématique importante dans leur mode de couverture.

Comment parler de 2023 sans mentionner le fabuleux 75<sup>e</sup> anniversaire de Perceval qui s'est déroulé le 1er octobre bien que le 75<sup>e</sup> a été organisé majoritairement par les actifs. Le comité de



L'AGP a soutenu les actifs en s'occupant de toute la partie administrative notamment par la gestion des inscriptions ainsi que par la haute surveillance des ressources et la création d'un compte Twint pour l'évènement. Bien que l'organisation globale de l'évènement nécessite pour le futur certaines corrections, comme une meilleure coordination, le résultat est une sans appel, une réussite.

La fin de l'année 2023 se termine avec le départ de 3 membres du comité qui clôture une période houleuse au sein du "noyau dur" de l'association. Bien qu'il soit possible d'établir plusieurs causes à cette situation, force est de constater que la problématique principale réside dans un manque manifeste de communication entre les membres du comité et dans la prise de décisions en comité réduit, de l'achat d'un nouveau nom de domaine, de la création d'un nouveau site internet, du choix du lieu de l'AG du 7 décembre et finalement, avec un abandon de mandat, du choix de modification du lieu 3 jours avant la date de ladite assemblée.

Ainsi et pour conclure, cette assemblée générale doit marquer un tournant dans l'histoire de l'association et doit prouver, avec le soutien des membres, que l'AGP est un moteur, un soutien qui à pour but d'aider le Groupe Perceval et les actifs. En aucun cas l'AGP doit être délétère au Groupe et aux actifs. Cette mésaventure doit nous permettre de pointer les dysfonctionnements structurels de l'association notamment en retravaillant sur les statuts qui sont partiellement lacunaires. Mais rassurez-vous, *l'animus societatis*, demeure intact, autour d'un seul idéal, Perceval.

Vive Perceval.

## **7. Rapport du Trésorier et de l'Organe de Contrôle et des comptes**

Le rapport du trésorier est lu à l'assemblée. Ce dernier est annexé au présent procès-verbal.

### **Le Trésorier présente le rapport des vérificateurs des comptes ;**

Mesdames, Messieurs,  
Chers Membres,

Conformément au mandat qui nous a été confié lors de la première Assemblée générale, nous avons procédé, par sondage, à la vérification des comptes de l'Association pour l'exercice courant du 24 novembre 2022 au 30 novembre 2023. Par notre contrôle, nous pouvons certifier :

Que les comptes sont tenus avec soin et exactitude,

Que le Grand Livre ainsi que les éléments communiqués par le Trésorier dans son rapport couvrant la même période correspondent aux documents bancaires ainsi qu'aux justificatifs présentés.

En conclusion, nous ne pouvons que vous recommander d'approuver les comptes qui vous sont soumis et d'en donner décharge au comité de l'Association ainsi qu'à son Trésorier.

Genève, le 7 décembre 2023

Ivan HEUTSCHI & Renaud ZUTTER

### 8. Fixation des cotisations

Les cotisations de l'AGP sont utiles au bon fonctionnement de l'association et permettent également de pouvoir couvrir quelques frais annexes. Le comité propose à l'assemblée de maintenir la cotisation à CHF 20.-.

**(34 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention)**

Intervention de Cyril Troyanov : qui paie l'assurance RC

Réponse de Vittorio Foglia : peut être pertinent dans le futur que ce soit l'AGP qui paie l'assurance RC dans le futur (actuellement, c'est le groupe qui la paie).

Intervention de Ivan Heutschi : importance de préciser le scope de la cotisation dans les statuts : pour quand la cotisation compte-elle et jusqu'à quand

Intervention de Renaud Zutter : potentiellement augmenter la cotisation dans le futur pour aider les familles qui ne pourraient pas payer les frais liés à l'inscription de leurs enfants au groupe Perceval

Intervention de : mettre à disposition le bulletin de versement pour payer la cotisation à l'AGP

### 9. Adoption du budget 2024

Concernant l'année 2023, le comité de l'AGP n'a pas prévu de dépenses particulières, si ce n'est les dépenses liées au compte bancaire et aux frais ladite assemblée. Le nombre de cotisations étant très difficilement prévisible, les recettes ne peuvent être correctement anticipées. Le comité vous propose de voter le budget suivant ;

#### Budget 2024

Entrées		Sorties	
Cotisations	CHF 800.-	Compte CCP	CHF 60.-
Dons	CHF 500.-	Frais AG	CHF 100.-
		Frais comité	CHF 100.-
Tot :	CHF 1300.-	Tot :	CHF 260.-

Résultat CHF 1040.-

**(35 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

### 10. Approbation des rapports et comptes

L'assemblée se prononce sur les différents rapports présentés. Les membres approuvent les rapports et comptes et déchargent ainsi le comité sortant.

**(34 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention)**

## 11. Proposition individuelle

### Proposition individuelle FS1:

François Schell présente sa candidature comme membre du comité.

« Dans la situation actuelle, je pense pouvoir apporter une contribution constructive et collégiale, respectueuse des personnes, des statuts et du Groupe Perceval »

**Retirée.**

Proposition du comité: le comité, dans la mesure où le candidat (a) est élu, propose ce dernier comme président de l'association. Dans le but de reconstituer un comité solide et dans une perspective de renforcement des statuts et de consolidation de l'association. François Schell a proposé, pour une période de transition, d'aider le comité afin notamment de rétablir une bonne stabilité.

~~(0 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)~~

Proposition personnelle FS2, proposition de modification de l'art. 19a des statuts en ajoutant la position d'un vice-président. Cet ajout, qui doit être inscrit à l'art. 19 a, immédiatement après "un président", permet de doter la présidence d'un pilotage "garanti" malgré l'éventuelle absence du président. Il s'inscrit aussi dans une perspective de toujours penser à la préparation d'une relève.  
**Modification proposée ;**

### Article 19

L'assemblée générale:

- a) élit les membres du comité et désigne au moins un président, un secrétaire et un trésorier;

~~et un vice-président, des rapporteurs et des rapporteurs de l'assemblée générale.~~

L'assemblée générale

- a) Élit les membres du comité et désigne au moins un président, un secrétaire, un trésorier et un vice-président.

Intervention de : quid de faire en sorte que l'AG élise uniquement le président et les membres du comité

**(33 voix pour, 0 voix contre, 2 abstention)**

Proposition personnelle FS3, dans la mesure où l'assemblée à accepter la proposition FS2, la proposition demande à l'assemblée l'élection d'un vice-président. Cette fonction peut être cumulée avec une autre fonction.

**Retirée**

~~(0 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)~~

Proposition individuelle FS6, proposition de modification de l'art. 25 des statuts.

Retirée

**Modification proposée ;**

Ajout de la clause suivante : « Toute personne qui présente sa candidature au comité ne doit pas avoir de lien de parenté, de prêt ou de loïn, avec une personne qui fait partie des actifs ».

~~(0voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)~~

Proposition individuelle FS5, proposition de créer une commission de révision des statuts. L'assemblée est sollicitée pour voter sur l'accord de principe de créer une commission des statuts. Les modifications proposées feront l'objet d'une assemblée générale / ou extraordinaire tenant à l'approbation de la modification des statuts.

Arguments : Certains points des statuts actuels mériteraient d'être clarifiés, améliorés ou adaptés à la situation actuelle.

**(34 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention)**

Proposition personnelle MC1, la proposition porte sur le site internet constitué par les trois membres du comité démissionnaires. La proposition porte sur la suppression du site internet AGP et la libération du nom de domaine [<https://associationgroupeperceval.ch/>].

Arguments : Le Groupe Perceval a intégralement refait son site, avec l'aide de professionnels, il y a quelques années pour pouvoir attirer plus de monde et avoir un endroit unique où les gens peuvent trouver des informations sur Perceval et toutes ses unités, ainsi que ses activités (ex : courses COVID).

**(33 voix pour, 0 voix contre, 2 abstention)**

Proposition personnelle MC3, proposition de modification des statuts. La proposition porte sur la dispense de cotisation des chefs adjoints et cheffes adjointes au sein d'une unité, en tant que membre actif de l'AGP, comme le sont actuellement les chefs d'unités. L'assemblée se prononce sur l'exonération des adjoints ainsi que le remboursement des cotisations 2023 payées par ces derniers.

Arguments : Il est loisible de penser que les jeunes actifs du groupe Perceval doivent pouvoir participer activement à la vie de l'association sans devoir s'acquitter de la cotisation.

**(32 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention)**

Intervention de : quid de le formuler dans l'autre sens et annoncer que ceux qui n'ont plus d'activité doivent payer

Le comité annonce que la proposition MC2 a été retirée par l'autrice de cette dernière.

## 12. Élections des membres du comité et du/des vérificateur(s) aux comptes

Le comité propose à l'assemblée l'élection de l'ensemble du comité par une décision unique. Les candidats aux différents postes se présentent avant le vote groupé.

L'assemblée générale vote sur l'élection du comité par vote unique.

**(35 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

**Le futur comité se compose ainsi ;**

- Président, François SCHELL
- Secrétaire, vice-président, Julien de PLANTA
- Trésorier, Vittorio FOGLIA
- Membre du comité, Bastien RÖTHLISBERGER
- Membre du comité, Louis COLLART
- Membre du comité, responsable community manager et réseaux sociaux, Lola ROY
- Membre du comité, Cheffe du Groupe Perceval, Marine COMBE

**(33 voix pour, 0 voix contre, 2 abstention)**

### **Election des vérificateurs des comptes;**

Renaud Zutter et Ivan Heutschi sont désignés vérificateurs des comptes pour l'année 2024

## 15. Divers

J'ai le plaisir de clore cette assemblée générale 2023 à 20h56.

Le comité de l'association Groupe Perceval vous remercie pour votre participation à cette assemblée générale 2023 et vous invite à l'apéritif proposé dans la paroisse de Malagnou.

Vittorio Foglia

Julien de Planta

En annexe;

- Le rapport du trésorier (i)
- Le rapport des vérificateurs des comptes

Mesdames, Messieurs,  
Chers Membres,

Genève le 1<sup>er</sup> décembre 2023

Pour cette seconde assemblée, nous sommes enfin en mesure de vous présenter un rapport comptable sur 12 mois allant de décembre 2022 à novembre 2023 (du 24.11.2022 au 30.11.2023 très exactement). Cet exercice peut être décomposé en deux parties :

1° Jusqu'au 5 juin 2023, c'est le compte provisoire de l'association à l'UBS qui a encore fonctionné. Il y a eu peu d'activité, soit deux versements de cotisations et une seule facture payée. Au 31 décembre 2022 le solde du compte s'élevait à CHF 1081.20.

2° Début juin 2023, l'ouverture du compte définitif de l'Association auprès de Postfinance a enfin été confirmée et, le 5 juin nous avons pu y transférer le solde du compte UBS, soit CHF 1'096.20. C'était bienvenu à la veille des festivités du 75<sup>ème</sup> anniversaire de Perceval, et c'est donc sur ce nouveau compte que nous avons pu encaisser nombreux versements des participants.

**A la clôture du 30 Novembre 2023, le solde du compte s'élevait à CHF 1362.86**

Les mouvements de trésorerie marquants durant l'exercice sont les suivants :

<u>Solde au 24.11.22 :</u>	1081.20
<u>Versements :</u>	
75 <sup>ème</sup> + quelques cotisations :	7240.75
Deux dons exceptionnels 75 <sup>ème</sup> :	1500.-
Retour de caisse 75 <sup>ème</sup> :	2729.01
<u>Paiements :</u>	
Facture traiteur (Oct 2023) :	- 11047.35
Autre facture (Nov 2022) :	-97.75
Frais Bancaires :	- 43.-
<u>Solde au 30.11.23 :</u>	<u>1362.86</u> (fortune de l'AGP à ce jour)

A noter que l'organisation réussie du 75<sup>ème</sup>, a été menée au niveau de la maîtrise du Groupe. De ce fait, aucun budget n'a été soumis au comité de l'association, bien que son compte bancaire ait été engagé dans l'affaire. De ce fait, hormis les éléments cités plus haut, le trésorier de l'association ne peut pas se prononcer sur le bilan complet de l'opération, qui devra être évalué au niveau des comptes du groupe.

Un grand merci à celles et ceux qui ont déjà payé leur cotisation, que je suggère de maintenir à 20.- CHF, et dont certains ont néanmoins généreusement montré leur soutien en augmentant spontanément leur versement.

Je remercie également pour leur rapport les deux vérificateurs aux comptes : Ivan Heutschi et Renaud Zutter, à la disposition desquels je tiens le Grand Livre, les relevés d'écritures bancaires ainsi que toutes les pièces justificatives.

Je vous remercie de votre attention et, ne me représentant pas au comité, je me tiens prêt à transmettre l'intégralité des documents comptables au futur trésorier de l'association, qui sera désigné par son nouveau comité.

Jacques de Freitas Castro,  
Trésorier



Deuxième Assemblée générale de  
l'Association Groupe Perceval

tenue le 7 décembre 2023 au siège de l'Association, 3 chemin Rieu, 1208, Genève

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES

Mesdames, Messieurs,

Chers Membres,

Conformément au mandat qui nous a été confié lors de la première Assemblée générale, nous avons procédé, par sondage, à la vérification des comptes de l'Association pour l'exercice courant du 24 novembre 2022 au 30 novembre 2023. Par notre contrôle, nous pouvons certifier:

Que les comptes sont tenus avec soin et exactitude,

Que le Grand Livre ainsi que les éléments communiqués par le Trésorier dans son rapport couvrant la même période correspondent aux documents bancaires ainsi qu'aux justificatifs présentés.

En conclusion, nous ne pouvons que vous recommander d'approuver les comptes qui vous sont soumis et d'en donner décharge au comité de l'Association ainsi qu'à son Trésorier.

Genève, le 7 décembre 2023

Les vérificateurs :

.....

.....

Ivan HEUTSCHI

Renaud ZUTTER

Ainsi fait en trois exemplaires:

L'original pour le Trésorier et une copie et copie aux deux vérificateurs des comptes  
Annexe : Rapport du Trésorier signé.